

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CD2023-  
02/1/14  
DOSSIER N°5562**

**CONTRATS DE PROJET : ASSISTANCE TECHNIQUE EN  
ASSAINISSEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR  
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AU SEIN DU PCT - DRNT**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Catherine GRAVERON, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Catherine DEFEMME à Marie-Christine BUNLON  
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER  
Thierry GAILLARD à Franck FOULON  
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN  
Marie-Thérèse VIALLE à Laurence CHEVREUX  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des  
Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON  
En l'absence de M. Thierry GAILLARD.

**OBJET : Contrats de projet : Assistance technique en assainissement et  
Assistance technique pour l'alimentation en eau potable au sein du PCT -  
DRNT**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,  
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des  
Régions,  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la  
Creuse,*

VU le rapport CD2023-02/1/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

## DÉCIDE,

D'adopter l'ensemble des propositions relatives à la création de deux emplois : « Assistance technique en assainissement » et « Assistance technique pour l'alimentation en eau potable », au sein de la Direction des Ressources Naturelles et des Transitions et à son recrutement sur la base d'un contrat de projet, comme détaillé ci-après.

### Détails de la décision :

La politique du Département dans le domaine de l'eau est portée selon 3 axes : alimentation en eau potable, assainissement et milieux aquatiques. Elle donne lieu à un partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB).

Ce partenariat permet au Département de bénéficier d'un appui technique et financier pour la mise en œuvre de ces missions.

Pour les années 2022 à 2024, une convention triennale de partenariat a été signée avec l'AELB le 19/04/2022, qui permet au Département de bénéficier d'un financement global de 50 % de 9.83 ETP (Equivalent Temps Plein), incluant le recrutement de 2 nouveaux techniciens : un pour l'assainissement (1 ETP) et un pour l'eau potable (1 ETP).

Aussi, est-il proposé de créer 2 contrats de projets d'une durée de 24 mois.

Ils seront positionnés hiérarchiquement au sein du Pôle Cohésion des Territoires, Direction des Ressources Naturelles et des Transitions.

### **1. ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT : CONTENU DE LA MISSION**

Rattaché à la mission Assainissement, l'agent qui sera recruté sur le contrat de projet devra travailler, en interactions fortes avec les autres agents de cette mission, en étroite collaboration avec la mission Alimentation en Eau potable, l'Observatoire de l'eau et la mission Milieux aquatiques ainsi qu'en échanges transverses avec l'ensemble des autres missions de la direction.

Ses missions consisteront à :

- La réalisation de l'assistance technique réglementaire qui est une mission de conseil en exploitation, en réglementation, en investissement, sur la sécurité, sur la rédaction des documents réglementaires ;
- La mise en œuvre de l'autosurveillance par la réalisation des bilans réglementaires et du contrôle des chaînes de mesure ;
- L'animation auprès des collectivités afin de faire émerger les projets prioritaires du département et de l'Agence de l'Eau conformément à la convention cadre ;
- Le recueil des données départementales sur l'assainissement avant transmission aux différents partenaires.

L'évaluation du contrat de projet consistera en un bilan des actions mises en place.

### **2. ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : CONTENU DE LA MISSION**

Rattaché à la mission Alimentation en eau potable, l'agent qui sera recruté sur le contrat de projet devra travailler, en interactions fortes avec les autres agents de cette mission, en étroite collaboration avec la mission Assainissement, l'Observatoire de l'eau et la mission Milieux aquatiques ainsi qu'en échanges transverses avec l'ensemble des autres missions de la direction.

Ses missions s'articuleront autour de :

- *L'animation et mise en œuvre des actions du schéma départemental d'alimentation en Eau Potable ;*
- *L'animation et l'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable (AEP), notamment pour sécuriser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable ; reconquérir et maintenir la qualité de l'eau ; accompagner les acteurs afin de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie commune ;*
- *L'accompagnement des collectivités pour faciliter le transfert de compétences AEP ;*
- *L'assistance technique aux communes et aux EPCI pour la protection de la ressource en eau (procédures de protection des captages).*

*L'évaluation du contrat de projet consistera en un bilan des actions mises en place.*

*Ces 2 emplois non permanents relèvent de la catégorie B ou C technique. Le recrutement sera ouvert prioritairement aux candidats justifiant d'un diplôme d'un niveau au moins équivalent à Bac +2 technique.*

*La rémunération sera fixée sur la base du parcours et de l'expérience professionnelle du candidat retenu par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des techniciens ou agent de maîtrise ou adjoint technique, augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.*

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**